

CHEF OU CHEFFE DE PROJET FONCIER, URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Le chef ou la cheffe de projet foncier, urbanisme, aménagement conduit les projets en matière de planification urbaine et d'aménagement urbain. Il aide la collectivité maître d'ouvrage à choisir le mode de réalisation. Il organise et coordonne l'action des différents partenaires et veille à la cohérence des projets avec la politique urbaine de la collectivité.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Élaboration des documents d'urbanisme
- Conception de projets d'aménagement et pilotage d'études urbaines et pré-opérationnelles
- Montage et réalisation des opérations d'aménagement et de construction

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les chefs et cheffes de projet foncier, urbanisme, aménagement représentaient 2 500 agents au 31 décembre 2012. Ils sont principalement présents dans les structures intercommunales et les communes. Ce métier est généralement rattaché à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement. Leurs activités les amènent à des déplacements fréquents sur le territoire de la collectivité. Ils ont une collaboration soutenue avec l'ensemble des services impliqués dans les projets d'aménagement. Ils sont en relation avec les opérateurs publics et privés impliqués dans les projets (assistance à maîtrise d'ouvrage, équipes et intervenants de maîtrise d'œuvre, bureaux d'étude, etc.)

En fonction de la taille de la collectivité, les chefs et cheffes de projet foncier, urbanisme, aménagement peuvent évoluer

vers des missions de coordination et/ou sur une spécialisation des projets conduits (planification, espaces publics, rénovation urbaine, zones d'activités) et vers des fonctions d'encadrement de service.

ACCÈS

- > Formation initiale dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'environnement, de l'économie, de la sociologie, du droit public
- > Concours d'accès de la filière technique, catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieures territoriaux; filière administrative, catégorie A, cadres d'emplois des attachés et attachées territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement des politiques publiques d'aménagement transversales, durables et intégrées (articulation avec l'habitat, les transports, l'économie, l'environnement, les interventions techniques, voire la politique de la ville) ;
- l'intégration de la dimension environnementale et la prise en compte de la prévention des risques naturels et technologiques ;
- l'évolution des modes de gouvernance et des compétences entre collectivités territoriales ;
- les évolutions sociétales et comportementales, le développement du conseil et des dispositifs de concertation avec les administrés ;
- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- la spécialisation et la complexification de l'environnement juridique ; la prise en compte croissante de la responsabilité juridique ;
- la complexification des opérations d'aménagement ;
- le développement de l'expertise relative à l'analyse des opérations privées, des projets complexes et partenariaux ;
- l'évolution des financements de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- la prise en compte de la dimension économique et fiscale des projets ;
- le développement du management par projet et objectif et des démarches qualité ;
- le développement des organisations transversales, des logiques de coopération et de partenariat ;
- le développement des dispositifs d'évaluation des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme et des projets.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les effectifs territoriaux de ce métier ont progressé, passant de 1 480 agents en 2006 à 2 500 agents en 2012.

• SCÉNARIO 1

Les chefs et cheffes de projet foncier, urbanisme, aménagement occupent un rôle croissant dans l'articulation entre un urbanisme réglementaire et de projet. Ils sont moteurs dans la prise en compte des enjeux de développement durable, de cohésion sociale, d'espace public partagé qu'ils doivent concilier avec les contraintes financières et une demande sociale plus exigeante à l'égard des acteurs publics. L'exercice de ce métier s'inscrit dans un contexte réglementaire extrêmement mouvant et complexe, marqué par la volonté des pouvoirs publics de favoriser les projets d'aménagement tout en préservant les objectifs de transitions écologique et énergétique.

• SCÉNARIO 2

Les dynamiques intercommunales, les spécificités des territoires urbains et ruraux amènent à penser l'urbanisme et le développement territorial à des échelles plus larges et dans une vision de plus en plus intégrée des politiques d'urbanisme avec une transversalité des projets conduits en matière de logement, d'environnement, de développement économique, de déplacement. Plus que jamais les chefs et cheffes de projet foncier, urbanisme, aménagement évoluent vers des missions d'assemblage de projets complexes articulant les échelles locale et globale (du quartier à la métropole), des partenaires publics et privés, une vision politique du développement territorial reposant sur des dynamiques participatives de l'action publique avec les usagers et les habitants.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

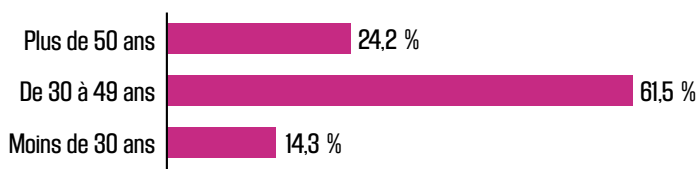
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

2 500 agents

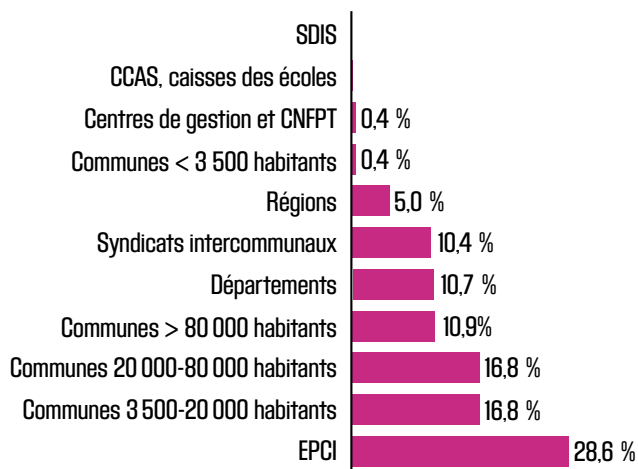
2,8 % d'agents à temps non complet

56,6 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

73,6 % d'agents de catégorie A

45 % d'ingénieurs et ingénieures territoriaux

27,4 % d'attachés et attachées territoriaux

67,5 % d'agents titulaires

32,5 % d'agents non-titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **41 ans**

Part des plus de 55 ans : **12,8 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Urbanisme et aménagement	2 100	84
Action économique et développement local	100	4
Autres services	300	12